

Communauté de communes du Plateau Picard

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2019

Les montants de la présente note sont exprimés en milliers d'€

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

I - Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il doit être voté avant le 15 avril.

Le budget 2019 a été voté le 4 avril 2019 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 28 février 2019. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants **sans augmentation de la fiscalité** ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires institutionnels tels que l'Etat, la Région, le Département, les Agences de l'eau...

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité : d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II - La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2019 représentent 10 691 K€ (363.67 €/habitant)

Elles sont constituées principalement du produit des services (ventes des repas à domicile et accueil des enfants), des impôts et taxes (dont taxe des ordures ménagères), et des dotations versées par l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues pour 2019 représentent 10 927 K€ (355.81 €/habitant)

Elles sont composées des charges courantes (l'entretien, énergie, assurances, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées), des charges de personnel, du reversement de fiscalité aux communes, des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts à payer.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant (en milliers d'€)	Recettes	Montant (en milliers d'€)
Charges à caractère général	2 693	Produits des services	299
Charges de personnel	2 634	Impôts et taxes	8 410
Autres charges de gestion courante	2 955	Dotations, subventions	1 783
Atténuations de produits	2 244	Autres produits de gestion courante	196
Charges financières	99	Produits financiers	-
Charges exceptionnelles	41	Produits exceptionnels	-
Dotations aux provisions	-	Atténuation de charges	239
Dépenses imprévues	25		
Total dépenses réelles	10 691	Total recettes réelles	10 927
Virement à la section investissement	1 289	Virement à la section investissement	-
Virements internes (Opérations d'ordre de transfert entre section-amortissements)	255	Virements internes (Opérations d'ordre de transfert entre section)	-
Total Dépenses	12 235	Total Recettes	10 927
Résultat reporté 2018		Résultat reporté 2018	3 563
Total général	12 235	Total général	14 489

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

➤ *Concernant les ménages :*

- Taxe d'habitation : 9.34 %
- Taxe foncière sur le bâti : 0 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 2.73 %

➤ *Concernant les entreprises :*

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 22.76 %
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : taux variable en fonction de la valeur ajoutée produite, fixé par l'Etat.

Ces taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2018

Le produit attendu pour l'ensemble de ces impôts « ménages » s'élève à 2 343 K€ et à 2 700 K€ pour les entreprises (CFE et CVAE, TASCOM, IFER).

Le montant attendu de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères s'élève à 2 249 K€.

Le montant des attributions de compensation perçue des communes s'élèvera à 518 K € et le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales s'élèvera à 585 k €

En contrepartie, 2 117 K€ de reversements seront effectués auprès des communes et au fonds national de garantie.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations versées par l'Etat à toutes les collectivités pour leur fonctionnement sont prévues, pour la communauté de communes, à hauteur de 943 K€.

III - La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- en dépenses : des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, des travaux de rénovation de la toiture du gymnase du collège de Maignelay-Montigny, l'aménagement de la Maison de santé, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ; mais aussi le versement des subventions versées par la communauté de communes pour l'amélioration de l'habitat des habitants, le soutien au commerce et à l'artisanat ainsi qu'aux communes par le biais des fonds de concours.

Le programme de réfection des voiries commencé en 2018 continuera sur 2019 et sur les 4 prochaines années.

Cette année, des travaux d'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire seront réalisés pour accueillir de nouveaux praticiens, ainsi que le déménagement du multi-accueil de Saint Just en Chaussée qui rejoindra le pôle Pierre Guyard.

- en recettes : quatre types de recettes principales coexistent : les subventions reçues de l'Etat, de la Région ou Département pour les projets d'investissement (par exemple : des subventions relatives à l'entretien des voiries, à l'aménagement de la maison de santé...), les emprunts, le fonds de compensation de la TVA et l'autofinancement.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement (dépenses d'équipement brute par habitant : 50.17€)

Dépenses	Montant (en milliers d €)	Recettes	Montant (en milliers d €)
Nouvelles Opérations d'équipement	1 507	Nouvelles Opérations d'équipement	367
Restes à réaliser 2018 ⁽¹⁾	1 794	Restes à réaliser ⁽¹⁾ 2018	617
Opérations nouvelles non ventilables	515	Opérations nouvelles non ventilables	2 889
<i>Dont remboursement prêts</i>	495	<i>Dont compensation TVA</i>	111
<i>Dépenses imprévues</i>	20	<i>Emprunt</i>	-
		<i>Réserves</i>	1 234
		<i>Opération d'ordre</i>	255
		<i>Virement section fonctionnement</i>	1 289
Résultat reporté 2018	57	Résultat reporté 2018	
Total général	3 873	Total général	3 873

(1) programmes inscrits au budget 2018 et non terminés

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Nouvelles propositions		
(13)Équipement espace de Baynast	93 600,00	5 000,00
(36)Renforcement PAV	102 000,00	
(39) réhabilitation gymnase SJ	9 650,00	15 420,00
(42)Équipement service repas	43 100,00	
(44)Réhabilitation gymnase Maignelay Montigny	398 080,00	
(54)Maison Petite Enfance	900,00	
(55)Aménagement gare Saint Just	3 000,00	
(62)Aménagement Voirie Communautaire	-	104 000,00
(64)Conteneurs Déchets	10 000,00	
(65)Aménagement du patrimoine	5 476,00	
(67)Aménagements Haltes Garderies	31 000,00	
(68) autres travaux communautaires	100 400,00	
(69)Programme Pluriannuel Voiries	531 794,00	188 000,00
(70)Aménagements Touristiques	100 000,00	
(72)Point Service Petite Enfance Maignelay Montigny	800,00	
(73)Construction Maison santé pluridisciplinaire St J	2 725,00	
(77)Dispositif alternatif au déplacement	-	55 000,00
Subventions	75 026,00	
Total opérations d'équipement	1 507 551,00	351 250,00

IV - Les données synthétiques du budget - Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Fonctionnement	Dépenses (en milliers d'€)	Recettes (en milliers d'€)
Crédits proposés en 2019	11 748 865	10 926 784
Résultat reporté 2018		3 562 601
Total	11 748 865	14 489 385

Résultat de fonctionnement cumulé prévu : 2 741 K€.

b) Recettes et dépenses d'investissement

Investissement	Dépenses (en milliers d'€)	Recettes (en milliers d'€)
Opérations nouvelles 2019	1 507 551,00	367 420,00
Restes à réaliser de 2018	1 793 679,00	608 387,00
Opérations non ventilables	20 001,00	2 403 045,00
Résultat reporté 2018	57 621,00	-
Total	3 378 852,00	3 378 852,00

Résultat d'investissement cumulé prévu : 0 €.

Le résultat global cumulé prévu au 31 décembre 2019 s'élève à 2 741 K€.

Le Plessier sur St Just, le 29/05/2019

Le Président,
Frans DESMEDT



